

---

## UNION NATIONALE DES SYNDICATS DE LA SANTE PRIVEE

### FEDERATION NATIONALE DE L'ACTION SOCIALE

#### Compte rendu du Conseil d'Administration Paritaire Unifaf 14/02/2019

**Nous avons débuté la réunion par les points ne nécessitant pas de votes car problèmes de météo, donc beaucoup de retardataires, dont le Président adjoint. Nous avons, lors de notre arrivée en CAP, été accueillis par une délégation des personnels d'Unifaf inquiets pour leur avenir.**

#### **Point 3) Prime performance / Défiscalisation loi Macron**

Une prime de 500 euros est donnée aux salariés d'Unifaf, la CFDT demande à l'employeur de faire plus, au vu de la situation, pour atteindre 1000 euros de prime. Les autres organisations CGT FO SUD demandent des augmentations de salaire.

#### **Point 8) Présentation sur le plan pauvreté- rencontre de la DGOS**

Le CAP demande que l'on démultiplie ce qui existe déjà. Il est inutile de créer de nouvelles entités. Le DG d'Unifaf a souhaité, lors de son échange avec la DGOS, que soient mises en place des formations innovantes pour les travailleurs sociaux qui sont les personnes principalement concernées par ce plan. Les représentants de l'État sont d'accord, mais ils ne veulent pas, lorsque la question a été posée, que l'on forme d'autres personnels, qui pourraient intervenir, comme ceux de la santé.

#### **Point 9) Tableaux de bord**

Comme plus d'argent a été engagé, on constate, pour le dernier trimestre, une grosse augmentation des demandes de formations.

#### **Arrivée des derniers membres du CAP**

#### **Point 1) Approbation des PV des CAP du 19/12/2018 18/01/2019**

Vérification sur les minutes des 2 réunions pour accepter ou non les demandes de modifications.

Vote pour les réunions tous « pour » sauf FO NPPV (ne participe pas au vote)

#### **Point 2 ) Délégations signatures 2019**

Vote tous « pour » sauf FO (NPPV)

Demande CFDT suite à ce point, la mise en place d'un CAP extraordinaire si aucun accord n'est trouvé sur le périmètre OPCO santé. Refus de FO de la CGT de SUD et des employeurs, une négociation doit avoir lieu.

**Envahissement de la salle du CAP par les salariés d'Unifaf pour obtenir des réponses sur l'avenir, débat avec les membres du CAP.**

Les salariés d'UNIFAF (Siège) en délégation avec leurs déléguées syndicales ont lu une déclaration aux membres du CAP.

En effet, la DGEFP a adressé un courrier dont nous avons eu connaissance cette semaine indiquant : « *je vous recommande de vous rapprocher des signataires de l'accord constitutif de l'OPCO de la cohésion sociale* ».

Si l'on s'arrête à cette formulation, cela pourrait signifier la fin d'UNIFAF comme Opérateur de Compétences Santé.

Depuis que les employeurs ont été destinataires de cette information, ils ont contacté les trois principales organisations syndicales afin de les rencontrer. Ils ont rencontré la CFDT le mardi 12 février.

FO les a reçus à la FNAS FO le mercredi 13 février. Ils nous ont fait part de leur volonté de reprendre les négociations malgré l'annonce de la DGEFP. Ils venaient nous demander quelles étaient les conditions pour que nous puissions avoir un accord majoritaire, et surtout, qui ne serait pas susceptible d'être à nouveau frappé d'opposition.

FO a donc rappelé que les points d'opposition étaient sur la composition du CA en lien avec les prises de décisions, ainsi que la disparition des instances politiques régionales.

Pour FO, il est impensable de laisser ce (peut-être) futur OPCO avec une « gouvernance » qui permette que toutes les décisions soient prises entre eux et la seule CFDT.

Nous les avons prévenus, ainsi que la CGT et la CFE-CGC, lors de la dernière séance du 19 décembre 2018 que nous utiliserions notre droit d'opposition.

Cela ne les a pas empêchés de signer un accord minoritaire, et qui a de fait, été frappé d'opposition. Depuis, ils se sont rendus compte qu'ils avaient « cassé leur jouet », et sont donc venus nous voir pour savoir comment le réparer...

FO a indiqué être d'accord pour une nouvelle négociation, même si la DGEFP y semblait opposée. Si nous trouvons un terrain d'entente (la négociation devrait se dérouler les jeudi 21 et vendredi 22 février prochain), ce serait alors à l'Administration et au Ministère de prendre leurs responsabilités, soit en déclarant cet accord recevable, soit en le refusant.

Les Présidents (CGT et Unifed-Fehap) puis chaque organisation syndicale de salariés sont intervenus pour donner leur position.

Les employeurs indiquent souhaiter la poursuite des négociations.

Les signataires de l'accord constitutif (CFDT et employeurs) qui a subi une opposition majoritaire ont naturellement justifié leur signature.

La CGT est intervenue en soutien aux salariés mobilisés, indiquant sa volonté de poursuivre la négociation d'un accord constitutif de l'OPCO Santé.

Sud a rappelé les raisons de sa non-participation à cette négociation, à savoir le fait que cet OPCO « accueillerait » du non lucratif et du lucratif.

FO a rappelé son opposition à la loi dite pour « la liberté de choisir son avenir professionnel ». Cependant, et afin de préserver au maximum les droits des salariés non seulement pour l'accès à la Formation Professionnelle Continue, mais aussi les emplois de ceux qui sont salariés des OPCA, FO a participé pleinement à la négociation, avec ses positions et revendications.

Le fait que le Ministère ait décidé de ne pas nous accorder, contrairement au MEDEF et à la CPME, un délai supplémentaire ne nous empêchera pas d'essayer d'avoir un accord tout de même, et la pression doit maintenant s'exercer sur le Cabinet de Pénicaud, comme cela s'est passé pour les FONGECIFs.

A noter que la CFDT a repris la parole après l'intervention de FO, pour encore tenter de rejeter la responsabilité de cette situation sur les organisations syndicales qui avaient fait opposition.

La déléguée syndicale CFTC a répondu de manière très claire sur le fait que les salariés d'UNIFAF n'étaient pas dupes de ce qu'il se passait, et qu'ils comprenaient fort bien les raisons de cette opposition. La déléguée CFDT a simplement ajouté que les salariés étaient unis, et qu'ils espéraient que les organisations syndicales le seraient aussi !

A la suite de quoi, les salariés sont repartis, et le CAP a repris.

Pour l'heure, nous n'avons pas encore la confirmation que la négociation reprendra bien le jeudi 21 février, mais c'est fort probable. Nous vous tiendrons informés des suites, bien entendu, et la délégation FO continuera de porter nos revendications dans cette négociation.

#### **Point 4 ) Remboursement des frais de déplacement 2019**

2 votes:

- pour les salariés tous « pour » sauf FO et SUD (NPPV)
- pour les administrateurs tous « pour » sauf FO et SUD (NPPV)

#### **Point 5 ) Campagne TPE PME et lancement OPCO Santé : présentation des principes et du dispositif.**

Présentation par les services techniques

3 temps

- 1 communiquer, par la construction d'un guide, vers les TPE PME pour l'utilisation des 17 millions d'euros avant le 1/04 dernière campagne budgétaire d'Unifaf.
- 2 arrivée de l'OPCO communication vers les adhérents.
- 3 présentation de l'OPCO santé communication de masse radio, télévision, et déplacements des conseillers régionaux dans les entités

Le premier temps est validé par un vote tous « pour » sauf FO (NPPV)

Pour le 2 autres validations par internet Vote pour la validation par internet tous « pour » sauf FO (NPPV)

#### **Point 6 ) Modalités de financement des POE**

Demande du CAP pourquoi aussi peu de gens concernés . Réponse des services techniques ils vont essayer de faire plus, et présentation du contenu dans lequel il n'y a pas de module soin.

FO demande si les petites entreprises vont payer pour les grosses.

Les employeurs répondent que oui, et rajoute que le système doit aider à régler le problème du chômage et de la qualification des salariés....

Le CAP demande aux services techniques un bilan à mi- et fin de parcours.

Vote tous « pour » sauf FO (NPPV)

#### **Point 7 ) Compte rendu GTP santé au travail**

Discussion sur le site "santé au travail"

2 demandes formulées par les services techniques, la convocation d'un nouveau GTP et le tournage d'une 3 vidéo pour le site coût 6000 euros.

Vote tous « pour » sauf FO (NPPV)

**- Adhésions voir Extranet**

**- Questions diverses**

1 ) Demande de mise à jour organigramme Unifaf sur le site

2 ) Séminaire AFEST ? Ce n'est pas un séminaire, mais un GTP.

3) Modification délibération pour vente de locaux à Lille

Vote tous pour sauf FO (NPPV)

Paris, le 15 février 2019  
Pour la délégation FO au CAP,  
Marc Reisdorf et Eric Deniset